



NATION
huronne-wendat

Wendake, 18 décembre 2020

SOUTIEN FINANCIER ET MISE EN PLACE D'UN RÉPERTOIRE DES ENTREPRENEURS WENDAT (COVID-19)

Chers entrepreneurs wendat, kwe !

En ces temps très difficiles pour la majorité des entreprises wendat, le Conseil de la Nation huronne-wendat est heureux d'annoncer la mise en place d'un programme de subventions dédié aux entrepreneurs wendat. L'objectif de cette initiative est de fournir une aide financière visant à supporter l'acquisition de matériel, d'équipements ou de services d'entretien ménager pour l'application et le respect des mesures sanitaires.

Tout entrepreneur wendat qui possède une entreprise, et qui respecte certaines conditions, pourra se prévaloir de l'aide financière qui a été fixée à 800\$. Il est à noter que l'enveloppe budgétaire pour cette subvention est fermée. L'aide financière sera disponible jusqu'à épuisement du financement.

Les conditions à respecter sont les suivantes :

- Posséder un numéro d'entreprise du Québec (NEQ) et/ou un numéro de permis d'exploitation du CNHW;
- L'entreprise doit être majoritairement détenue et contrôlée par un huron-wendat ;
- Le demandeur doit être membre de la Nation huronne-wendat;
- L'entreprise doit être enregistrée avant le 1^{er} décembre 2020;
- La réception d'une subvention n'a pas pour effet d'engager le Conseil à reconnaître la légitimité d'une entreprise ou de ses activités;
- Le Conseil se réserve le droit de refuser toute demande incomplète, jugée fautive ou abusive.

Pour procéder à une demande et/ou à l'inscription au répertoire, il suffit de remplir le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://wendake.ca/programme-de-subsventions-covid-19-pour-les-entreprises-wendat/>.

Le formulaire en ligne sera disponible dès maintenant, et ce, jusqu'au vendredi 15 janvier 2021. L'entrepreneur qui souhaite se prévaloir de la subvention doit être avisé que les informations transmises pourraient être réutilisées par le CNHW notamment lors d'appels d'offres futurs. Suite à la date butoir du 15 janvier, les sommes seront versées au cours d'une période maximale de 15 jours ouvrables.



Jean-Mathieu Sioui
Chef familial et responsable du développement économique



Jean-Philippe Vincent
Directeur Immeubles, Infrastructures et Projets majeurs